



## EDITO

La reconnaissance du rôle des zones humides ne fait que progresser dans tous les esprits ces derniers temps et tout particulièrement celui de refuges pour la biodiversité et d'atténuation des effets du changement climatique : **6% du territoire national en zones humides abritent 40% de la biodiversité** métropolitaine française (Source « Zones humides info » n°104, à consulter sur <https://www.calameo.com/read/0022310907bf354a469f1>). Et pourtant ces écosystèmes continuent de régresser. Leur préservation, on ne le répètera jamais assez, passe par la conservation des prairies humides, par le maintien de l'activité agricole traditionnelle dans les marais, en attribuant à ces acteurs indispensables un revenu compensatoire décent pour services rendus à la nature, à la société. Malgré la prise en compte de ces enjeux par le législateur, toutes les politiques de préservation de ces territoires sensibles et les mesures d'aides spécifiques semblent encore manquer d'efficacité. Ce n'est pourtant pas faute de mobilisation de leurs représentants qui, maintes fois, ont essayé de faire évoluer la loi dans le bon sens, tant au niveau national qu'europpéen ... Une politique publique ambitieuse en faveur de la préservation des zones humides, harmonisée avec le développement d'une agriculture extensive, verra t-elle enfin le jour ? Le règlement européen qui vient d'être adopté concernant la restauration des écosystèmes était peut-être le signal manquant. Pour atteindre les objectifs globaux de l'UE, les États membres devront restaurer au moins 30% des habitats concernés par la nouvelle législation (forêts, prairies, zones humides, rivières, lacs et fonds coralliens) pour remettre en bon état d'ici 2030 ceux qui sont en mauvais état, puis 60% d'ici 2040 et 90% d'ici 2050. Les États membres devront également adopter des plans nationaux de restauration qui détaillent la manière dont ils entendent atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, les objectifs du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui doit prendre effet en janvier 2025 (reconquérir la qualité de l'eau, protéger la ressource, favoriser la sobriété dans les usages, stopper l'érosion de la biodiversité, lutter contre le changement climatique, adopter des solutions fondées sur la nature, renforcer la protection des zones humides ...) donnent à penser que les choses iront un peu plus dans le bon sens en matière de politique de l'eau à l'échelle de notre bassin. Tous les espoirs sont donc permis ! A suivre ...

Thierry PITREY

## ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Nous avons atteint le nombre de **230 adhérents** au 30 juin. **23 animations** ont eu lieu au cours de ce premier semestre regroupant **750 participants** au total. Une progression qui atteste toujours autant du dynamisme de notre association, merci à tous pour votre soutien !



Rando-nature le 18 mai à Janville



Journée des marais le 1er juin à Victot-Portfol



En 2025  
l'AMD  
fêtera ses 20 ans !

## CHRONIQUES ORNITHOLOGIQUES — 1er semestre 2024

*Cette période a été marquée par un printemps exceptionnellement pluvieux et frais, ce qui a fortement perturbé la nidification pour les espèces nicheuses au sol comme en particulier les limicoles (Vanneau huppé, Echasse blanche, Avocette, Petit gravelot, etc...). Bilan effectué à partir des observations du Groupe Biodiversité de l'AMD et des données du portail Faune-France, sous la coordination de Marc Deflandre.*

**Cigogne blanche** : 184 couples recensés et une production de 75 jeunes pour 26 nids contrôlés : 2,9 jeunes de moyenne par nid (bonne productivité). 194 couples notés en 2022, 184 en 2023. La population semble se stabiliser autour de 180 à 200 couples.

**Pie-grièche écorcheur** :

Le bilan des recensements des secteurs échantillons montre une progression des noyaux de peuplement de 12% depuis 10 ans ! On peut estimer la population des marais de la Dives à environ 250 à 280 couples. La progression de cette espèce, excellente bio-indicatrice, confirme que les marais de la Dives offrent des habitats d'excellente qualité écologique. La mise en place des M.A.E.C. (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), levier d'action positif pour la biodiversité, est certainement un des facteurs aidants !

**Vanneau huppé** : 86 couples recensés sur les gabions. Population estimée : environ 100 couples.

**Echasse blanche** : 86 individus notés entre le 15/05 et le 30/06. Estimation de 80 à 100 couples possibles ou probables. 50 à 60 couples estimés en 2023. Record historique qui peut s'expliquer par la fuite des zones de nidification méridionale suite au dérèglement climatique et par la sensibilisation des gabionneurs au maintien de l'eau ou lame d'eau dans leur gabion au printemps.

**Avocette élégante** : 45 individus notés sur 5 sites entre le 01/05 et le 30/06. 15 à 20 couples estimés (certainement sous-estimés suite aux difficultés de prospection, en particulier sur les gabions dans les propriétés privées).

**Tarier des prés** : 16 couples possibles ou probables recensés. Estimation de 20 à 30 couples comme en 2023. Espèce typique des herbages et prairies de fauche, indicatrice du bon niveau écologique. A rechercher en 2025 !

Belle présence d'espèces de passereaux paludicoles dans les roselières en linéaires : **Phragmite des joncs, Bouscarle de Cetti, Rousserolle effarvate, Rousserolle verderolle, Locustelle tachetée et Locustelle luscinoïde.**

**Bergeronnette printanière** : 24 données de la sous-espèce flavissima (flavéole) et 18 données de la sous-espèce flava (printanière) entre le 15/05 et le 30/06, au total : 42 données.

**Pipit farlouse** : 5 données.

**Sarcelle d'été** : 3 individus notés. 5 à 10 couples estimés. Espèce à rechercher en 2025 !

**Hirondelle de rivage** : 167 individus notés entre le 15/05 et le 30/06. Estimation de 50 à 60 couples. A noter la disparition de la petite colonie du pont du Ham. Elle s'est probablement réinstallée sur un autre site, à rechercher.

**Martin-pêcheur** : 5 données. Estimation de 5 à 10 couples possibles.

**Gorgebleue à miroir** : 4 données. Estimation de 3 à 5 couples. A rechercher en 2025 !

**Busard des roseaux** : 3 couples certains + 1 possible. En progression.

**Bondrée apivore** : 5 individus notés. 3 à 5 couples possibles.

**Faucon hobereau** : 10 individus notés. 4 à 5 couples possibles.

**Tadorne de Belon** : 52 individus vus le 15 mai avec 1 couple et 6 jeunes. 4 à 6 couples estimés dont 1 certain.

**Héron garde-boeufs / Grande aigrette** : RAS (recherche de sites de nidification en 2025 !).

**Loriot d'Europe** : 8 individus notés. Espèce bien présente dans les peupleraies qui ponctuent les marais. 10 à 15 couples estimés.

**Elanion blanc** : disparu des marais et de Normandie fin février après un hivernage qui laissait espérer une nidification. L'explication plausible est le manque de petits rongeurs (Campagnols, etc...) qui constituent son menu habituel. Espérons le pour 2025 !



Photo Denis Avondès

**Fait marquant de la période : reproduction du Gravelot à collier interrompu sur un gabion en arrière du littoral, première normande !**

L'espèce est en déclin à l'échelle de l'Europe et considérée comme rare en France (moins de 10 % des effectifs européens). D'après les études menées par le GONm, la population nicheuse de Normandie représente environ 20 % de la population nationale et présente le cas exceptionnel en Europe d'héberger une population qui progresse régulièrement sur le plan démographique.

## ZOOM SUR UNE ESPECE : LE GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU

Un couple de **Gravelot à collier interrompu** (ou Pluvier à collier interrompu) a été observé le 7 mai 2024 en arrière du littoral à Varaville. Celui-ci a produit au moins un jeune qui a été vu, une première normande ! Le Gravelot à collier interrompu niche habituellement sur le littoral dans des milieux ouverts, avec une végétation clairsemée ou absente et présentant un substrat lui permettant de cacher ses œufs : sable, gravier, galets, coquillages, laisse de haute mer, gravats éventuellement. Il fréquente donc les plages, les dunes, les lagunes, les champs sableux ou caillouteux, les marais salants, les lotissements ostréicoles, les rives de certains petits fleuves côtiers, etc... La période de ponte débute généralement fin mars et s'achève en juillet, avec un pic de mi-avril à fin juin. Cet étalement important de la période de nidification s'explique par un très fort taux d'échec. Celui-ci est lié aux fréquents dérangements d'origine humaine, à une prédation élevée, ainsi qu'à la possibilité d'effectuer une seconde nichée en cas de succès de la première. C'est une espèce sensible et suivie par le Groupe Ornithologique Normand sur tout le littoral normand. Nous verrons l'année prochaine si ce phénomène se reproduit et donc à suivre.

*Source : Cahiers d'Habitat « Oiseaux » - MEEDDAT- MNHN – Fiche projet*

## UNE ACTIVITE DANS LES MARAIS : LA PÊCHE A LA LIGNE

La pêche à la ligne est une des activités bien présentes dans les marais de la Dives. Elle est représentée par plusieurs associations dont « **Le Brochet Caennais** » et « **L'Amicale des pêcheurs à la ligne de la Côte normande** ». Elles sont accompagnées et soutenues par la **Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA)**, qui a pour mission l'encadrement et le développement de la pêche de loisir, l'éducation à l'environnement, l'étude, la préservation et la restauration du milieu aquatique et plus récemment la gestion des parcours de pêche dans les marais. Nous avons interrogé un jeune pêcheur, Quentin TREVEL (membre de la Côte normande), afin d'avoir son sentiment sur une de ses activités de loisir préférées : « *Je pratique la pêche ici depuis mon enfance. Ce qui me plaît le plus, c'est la pêche mobile en me déplaçant le long des canaux et des cours d'eau, un peu comme une pêche-promenade au cours de laquelle on peut faire plein de découvertes et pas seulement des poissons, mais aussi des oiseaux, des insectes ... je la pratique avec une canne au lancer qui me permet de capturer des perches ou des brochets.* » Pour lui, le pêcheur est surtout un observateur du milieu qu'il respecte. Même s'il peut parfois perturber la faune par sa présence, il essaie autant que possible de rester discret et de ne laisser aucune trace de son passage (trop de piétinement des berges et abandon de déchets...). Il pense que les rapports avec les autres usagers sont assez bons en général, à part en période de chasse où le pêcheur peut être perçu comme une source de dérangement du gibier d'eau ...

A la question « *Comment percevez-vous globalement la gestion des marais par les structures compétentes ?* » Quentin répond que « *la gestion de l'eau n'est pas complètement satisfaisante, elle pourrait être améliorée, surtout au printemps où il en faut un maximum pour permettre aux poissons, surtout le brochet et l'anguille, de se développer dans les marais, de inondés ... et surtout l'été, où d'eau dans les canaux et les principalement au moment du août avant l'ouverture de la centué depuis quelques années tion. Le curage pose aussi des des habitats le long des berges, de la reproduction d'une poissons ont besoin de micro-long des berges, avec des rales arbres pour s'abriter ou se pondre dans les prairies encore il faut conserver un minimum fossés. Le problème apparaît remplissage des gabions en chasse. Le phénomène est ac-par les sécheresses à répéti-problèmes par la destruction surtout au printemps au multitude d'espèces. Les pois-habitats assez diversifiés le cines et de l'ombre offertes par reproduire. Un curage trop systématique a tendance à uniformiser le milieu. On sait bien qu'il est nécessaire mais il pourrait être alterné à chaque passage de manière à réduire son impact. Il faudrait aussi améliorer la perméabilité entre la Dives et les marais par la mise en place d'ouvrages moins hermétiques pour les poissons migrants. D'ordinaire, la présence d'une bonne diversité de poissons est révélatrice d'une bonne qualité du milieu aquatique, d'une bonne gestion de l'eau, ce qui est malheureusement de moins en moins le cas dans nos marais* ». On voit bien à quel point les enjeux portés par le milieu de la pêche peuvent rejoindre ceux de la préservation de la biodiversité en général dans les zones humides et que la gestion de la ressource en eau doit être partagée avec ces acteurs qui ont des solutions intéressantes à proposer pour maintenir l'équilibre écologique de nos marais.



## PROTECTION DE L'ABEILLE NOIRE

La pression du frelon asiatique ayant fortement affaibli nos colonies au cours de l'automne 2023, les ruchers de Gerrots et Goustranville ont dû être remis sur pieds avec de nouveaux essaims d'abeille noire ce printemps. Malgré une météo capricieuse, ceux-ci ont atteint une taille et une production de miel suffisantes pour leur permettre de passer le prochain hiver dans de meilleures conditions. Des pièges à frelons, conçus selon une nouvelle technique par un de nos membres, vont y être installés à titre expérimental. La section apicole de l'AMD est constituée d'une douzaine de membres. Elle intervient dans la gestion des ruchers épaulée et formée par l'apiculteur professionnel Olivier DUPREZ. Si vous êtes intéressé pour y prendre part, vous pouvez contacter Bruno FREMONT au : 06 16 74 13 58 ou fremont.bruno@free.fr



Piège à frelons asiatiques proposé par Joël MACREL

## DU CÔTÉ DES CIGOGNES

La caméra installée sur un nid de cigognes en janvier à Cricqueville-en-Auge a permis de suivre en vidéo l'installation d'un couple sur son nid, présent sur le site depuis plus de 12 ans. Ceux-ci, baptisés Léonie et Eugène, ont eu 2 jeunes que nous n'avons malheureusement pas pu filmer, la caméra ayant été déplacée par le vent juste après la ponte des œufs en mars. Sa remise en place est prévue pour le mois d'octobre prochain. Les images pourront être à nouveau diffusées sur notre site Internet. Vous pourrez ainsi suivre l'élevage des cigogneaux durant la prochaine saison de reproduction.



### Pour nous contacter :

Siège social : Les Amis des Marais de la Dives—Mairie—place Paul Quellec - 14670 TROARN

Email : amdives14@gmail.com — Tél : 06 89 19 05 99  
Page Facebook : <https://www.facebook.com/amisdives>  
Site Internet : [www.amdives14.com](http://www.amdives14.com)

Aucun incident à déplorer ce printemps au niveau des lignes électriques, les solutions mises en place par ENE-DIS pour éviter l'installation de nids sur les poteaux comme les girouettes d'effarouchement semblent avoir été efficaces. Rappel de notre contact en cas d'incident : e.terrier14@outlook.com ou 06 75 17 07 01

## UN PROJET CULTUREL DANS LES MARAIS

L'AMD est partenaire du service d'action culturelle de Normandie Cabourg Pays d'Auge et du Collectif artistique 2222 dans le cadre d'un projet intitulé « **Les (A) tracteurs d'histoires** ». Le principe est de rencontrer les habitants des marais, d'échanger et livrer des histoires ou anecdotes personnelles, d'imaginer ensemble une oeuvre artistique qui raconte le territoire, et le faire découvrir à d'autres habitants. Si vous êtes intéressé(e) pour prendre part à ce projet, faites-vous connaître à l'adresse suivante : collectif2222@gmail.com

## INVENTAIRE NATURALISTE

Un nouvel atlas pour les libellules et les papillons de jour vient d'être lancé par le GRETIA pour les 3 années à venir sur la Normandie, auquel l'AMD participe pour les marais de la Dives. Toute observation intéressante peut nous être transmise avec photo, lieu, date et nom de l'auteur à l'adresse de l'AMD : amdives14@gmail.com

## INFOS PRATIQUES

- Réouverture de la **chasse au gibier d'eau** dans les marais le 21 août à 6 heures.
- **Pour la pêche** : en 1ère catégorie (pêche de la truite) ouverture début mars et fermeture fin septembre.
- en seconde catégorie (cyprinidés et carnassiers) pêche autorisée toute l'année, à l'exclusion du brochet (fermée généralement de fin janvier à fin avril).

## NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- Forums des associations à Cabourg le 31 août, à Troarn et Bavent le 7 septembre, à Méry-Bissières-en-Auge
- Randonnée le 20 octobre à Bures-sur-Dives dans le cadre de « Octobre rose ».
- Conférence sur l'apiculture naturelle avec Olivier DUPREZ au CIRALE à Goustranville le 4 octobre dans le cadre de la semaine nationale Api-week.
- Visite d'ouvrages hydrauliques dans les marais (suite à la conférence de novembre 2023 à Méry-Bissières) le samedi 9 novembre.

**Consultez le programme complet avec tous les détails sur notre site Internet.**